

# Assurance Etudiant Santé Internationale

Document d'information sur le produit d'assurance  
Produit conçu par APRIL International Care France, Groupama Gan Vie, CHUBB European Group Limited et Solucia P.J.



L'assurance en plus facile.

Produit : Crystal Studies (Ref : Cs 2018)

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle comme les conditions générales et le guide assuré. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le [tableau de garanties](#).

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Crystal Studies est une solution d'assurance santé dédiée aux étudiants et enfants scolarisés de moins de 41 ans, séjournant hors de leur pays de nationalité, pour une durée minimale d'un mois et maximale d'un an à l'occasion d'un voyage, d'un séjour linguistique ou au pair, d'un stage et dans le cadre de leurs études. Ce contrat propose une garantie Responsabilité Civile ainsi qu'une liste de services associés mentionnés ci-dessous. La garantie assistance rapatriement est systématiquement prévue dans ce contrat.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des **plafonds** qui figurent dans le [tableau de garanties](#).

#### LES GARANTIES FRAIS DE SANTE SYSTEMATIQUES :

- ✓ **HOSPITALISATION**  
Médicale ou chirurgicale  
Traitement de troubles mentaux ou nerveux  
Chambre privée
- ✓ **MEDECINE COURANTE**  
Consultations et actes de généralistes et spécialistes  
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes  
(suite à un accident caractérisé)  
Radiologie, pharmacie, examens de laboratoire
- ✓ **OPTIQUE (suite à accident caractérisé)**  
Verres et montures  
Lentilles de contact
- ✓ **DENTAIRE**  
Soins dentaires d'urgence  
Prothèses dentaires (suite à accident caractérisé)

#### L'ASSISTANCE ET LES SERVICES SYSTEMATIQUES :

- ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- ✓ **1<sup>er</sup> AVIS MEDICAL**

#### LES SERVICES ET GARANTIES OPTIONNELS :

- MODULE GRATUIT DE REMBOURSEMENT EASY CLAIM**
- ASSISTANCE JURIDIQUE**
- INDIVIDUELLE ACCIDENT**
- SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**
- RESPONSABILITÉ CIVILE**
- ASSURANCE BAGAGES**
- REPORT DE DÉPART**

Les garanties précédés d'une coche vert (✓) sont systématiquement prévues au contrat.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les garanties autres que celles mentionnées précédemment.
- ✗ Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat.
- ✗ Les indemnités en cas d'arrêt de travail.
- ✗ Toute dépense non médicalement nécessaire.



### Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! **Commune à toutes les garanties :**  
La pratique de sports présentant des caractéristiques dangereuses (voir conditions générales), impliquant un animal ou la pratique de sport à titre professionnel.  
Les conséquences de l'alcoolémie et de l'ivresse de l'assuré.
- ! **Garantie Frais de santé :**  
Les affections antérieurement déclarées faisant l'objet d'une exclusion à la souscription.  
Toute dépense d'ordre médical et chirurgical non nécessaire, réalisée à titre préventive (ainsi que leurs conséquences) ou bien non prescrite par une Autorité médicale compétente.
- ! **Garantie Assistance rapatriement:**  
Les conséquences d'une inobservation volontaire de la réglementation du pays visité ou de la pratique d'activité non autorisées par les autorités locales.  
Les maladies antérieurement constituées avant le départ et comportant un risque d'aggravation ou de récurrence ;
- ! **Garantie Responsabilité Civile Vie privée, stages et locative :**  
Les dommages causés aux objets et animaux appartenant à l'Assuré ou lui ayant été prêtés ;

#### LES PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! **Communes à toutes les garanties :**  
Certaines garanties sont soumises à des plafonds ainsi qu'à des franchises qui figurent dans le tableau de garanties.
- ! **Garantie Frais de santé :**  
Si des soins nécessitant un Accord préalable sont dispensés sans Accord préalable, une franchise de 20% sera appliquée en cas d'hospitalisation (hors cas d'accident ou d'urgence).

Les listes complètes des exclusions et restrictions se trouvent dans les conditions générales.



## Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ En cas de choix d'une couverture au 1<sup>er</sup> euro : les garanties sont acquises dans le monde entier, hors de votre Pays de nationalité. Les garanties sont acquises dans votre Pays de nationalité pour des périodes inférieures à 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre Pays de destination.
- ✓ En cas de choix d'une couverture en complément de la CEAM : les garanties sont acquises pour toute la durée du séjour principal à L'Étranger dans les pays listés dans les conditions générales. Les garanties sont acquises dans votre Pays de nationalité pour des périodes inférieures à 90 jours consécutifs entre deux séjours dans votre Pays de destination, uniquement si votre Pays de nationalité fait partie des pays cités ci-dessus.



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

Vous êtes tenu de régler la cotisation selon les échéances prévues au contrat.

Si vous avez plus de 30 ans, vous êtes tenu de remplir avec la plus grande exactitude le questionnaire de santé.

Vous devez être étudiant ou étudiant assimilé, scolaire ou au pair pendant toute la durée du contrat et être en mesure de présenter des preuves en cours de validité à tout moment.

### - En cours de contrat

Vous êtes tenu de fournir toutes pièces et documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat.

Vous êtes tenu d'informer l'assureur en cas de changement de situation personnelle, statut, domicile, activité

Vous êtes de prévenir APRIL International Care de toute autre souscription auprès d'autres organismes de Sécurité Sociale, mutuelle et/ou organisme assureur.

### - En cas de sinistre

- Nous faire parvenir par voie électronique ou postale votre demande de remboursement (se référer aux conditions générales pour les modalités d'envoi).

- Conserver les factures originales pendant une période de 2ans.

- Contacter APRIL International Care pour obtenir un accord préalable quand la situation et la garantie le requiert.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable en euros,

- en intégralité au moment de l'adhésion, par chèque ou carte de paiement,
- mensuellement, par prélèvement SEPA.

En cas d'impossibilité absolue de règlement en euros, vous pourrez effectuer un virement sur notre compte bancaire.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

À la date d'effet indiquée sur le certificat d'adhésion sous condition suspensive du paiement de la Cotisation due.

### Fin de la couverture

- en cas de non-paiement des cotisations ;
- en cas de dénonciation de la convention par l'organisme assureur ou par l'Association des Assurés d'APRIL International à l'échéance annuelle ;
- dès que l'Assuré cesse de répondre aux conditions d'adhésion ;
- le jour du retour définitif de l'Assuré vers le pays de nationalité ;
- le dernier jour porté sur le certificat d'adhésion.

Le produit Crystal Studies est un contrat pour une durée déterminée. A la fin de votre contrat, vous pouvez demander à le renouveler (3 fois maximum) si aucun changement de situation n'a eu lieu.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

- En cas d'annulation de votre séjour, veuillez nous prévenir avant la date d'effet et nous transmettre les originaux du certificat d'adhésion et éventuellement de la carte assuré.
- Vous pouvez écourter la durée de votre contrat en cas de retour anticipé et définitif dans votre pays de nationalité en nous faisant parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, un justificatif attestant votre retour définitif.

## Crystal Studies est un produit conçu par :

• **APRIL International Care France**, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 et régie par le Code de l'assurance français.

• **Groupama Gan Vie** (assureur Santé / Individuelle accident), RCS Paris 340 427 616, 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris Cedex 8, France

• **CHUBB European Group Limited** (assureur Rapatriement / Responsabilité civile / bagages / report de départ), RCS Nanterre 450 327 374. Succursale pour la France : Le Colisée, 8 avenue de l'Arche, 92419 Courbovoie Cedex, France.

• **Solucia PJ** (assureur assistance juridique), 3, boulevard Diderot, CS 31246, 75590 Paris Cedex 12, FRANCE.